



RAPPORT DU JURY

2
0
2
2

Concours
D'Adjoint Technique Territorial Principal de
2ème classe

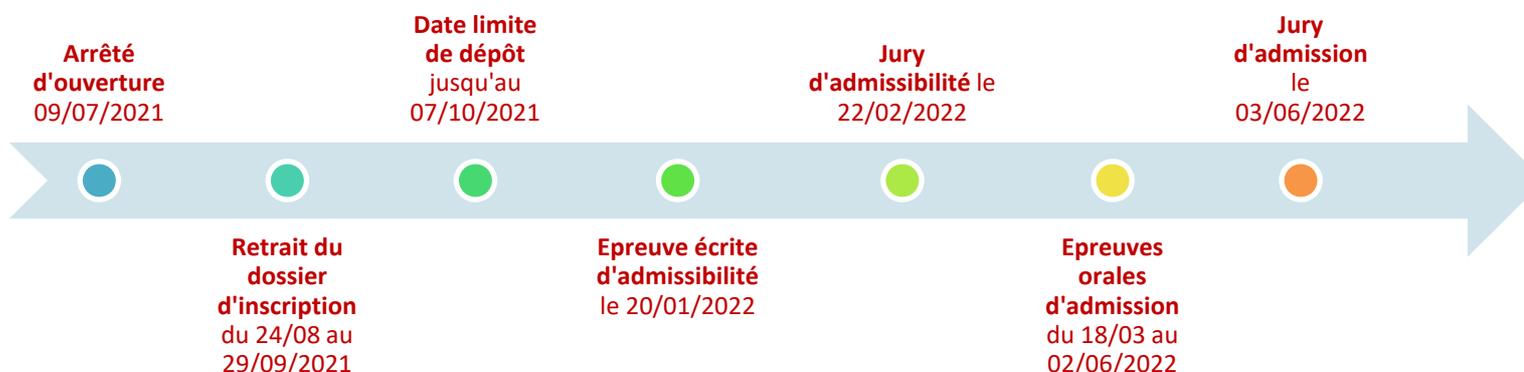


SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DU CONCOURS	2
1.1.	Calendrier	2
1.2.	Nombre de postes ouverts	2
1.3.	Composition du jury.....	2
2.	PROFIL DES CANDIDATS	3
2.1.	Répartition Géographique	3
2.2.	Répartition Femmes/Hommes	3
2.3.	Répartition par tranche d'âge.....	3
2.4.	Préparation des candidats	4
2.5.	Niveau d'études des candidats au concours externe	4
2.6.	Ancienneté dans la fonction publique des candidats au concours interne.....	4
3.	EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE	5
3.1.	Nature de l'épreuve écrite d'admissibilité	5
3.2.	Principaux chiffres de l'épreuve écrite	5
3.3.	Résultats de l'épreuve écrite	5
4.	EPREUVE ORALE D'ADMISSION	6
4.1.	Nature de l'épreuve orale d'admission	6
4.2.	Principaux chiffres des épreuves orales	6
4.3.	Résultats des épreuves orales et pratiques.....	7
5.	OBSERVATIONS DU JURY	7

1. PRESENTATION DU CONCOURS

1.1. Calendrier



1.2. Nombre de postes ouverts

Le Centre de Gestion de la Marne a organisé ce concours pour le compte des Centres de Gestion des Ardennes, de l'Aube et de la Marne. Le nombre de postes ouverts **en interne et en externe** était de :

SPECIALITES	INTERNE	EXTERNE
Bâtiments, travaux publics et voirie réseaux divers	5	5
Espaces naturels, espaces verts	1	3
Restauration	6	4
Environnement, hygiène	3	/
Logistique, sécurité	4	/
Conduite de véhicules	1	/

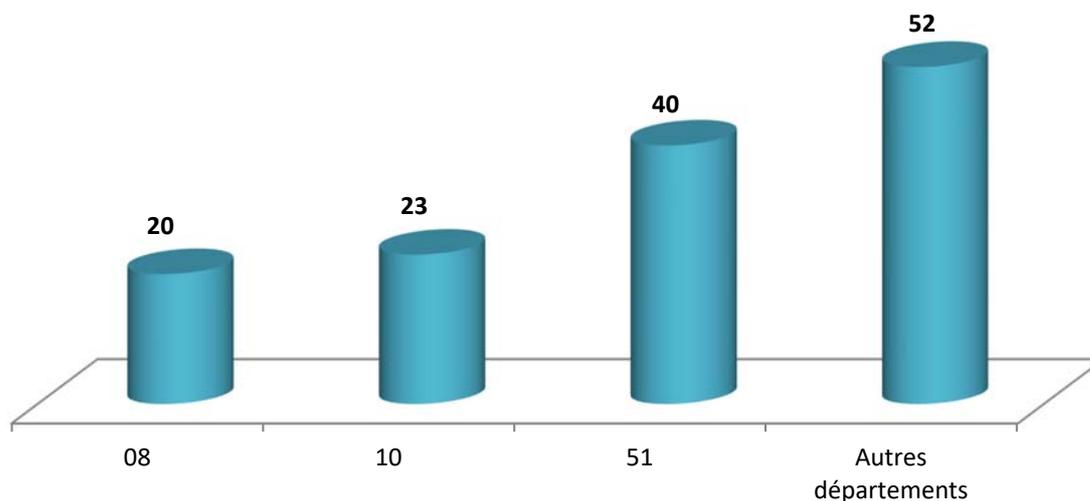
1.3. Composition du jury

Elus locaux		Fonctionnaires Territoriaux		Personnalités Qualifiées	
Mme Evelyne QUENTIN	Maire de St Brice Courcelles, Présidente du Jury	Mme Maryline MALATRAS SENG	Attachée territoriale hors classe, Directrice adjointe des ressources humaines du Grand Reims	Mr Larbi AIT-YAHIA	Ingénieur en chef, Directeur adjoint à la ville de Reims
Mr Marcel VERGEZ	Maire de Ventelay	Mr Olivier DECAD	Agent de maîtrise à Suippes, Représentant de la CAP C du CDG de la Marne	Mme Guylaine CARISIO	Technicienne principale de 1 ^{ère} classe à la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne

2. PROFIL DES CANDIDATS

2.1. Répartition Géographique

Répartition géographique des candidats inscrits :



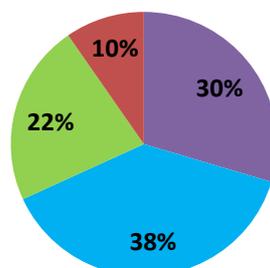
2.2. Répartition Femmes/Hommes



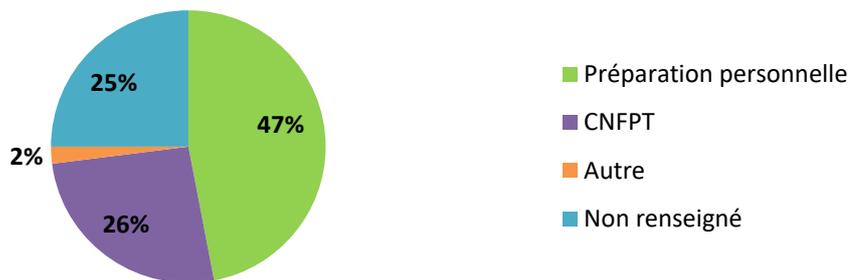
■ Hommes ■ Femmes

2.3. Répartition par tranche d'âge

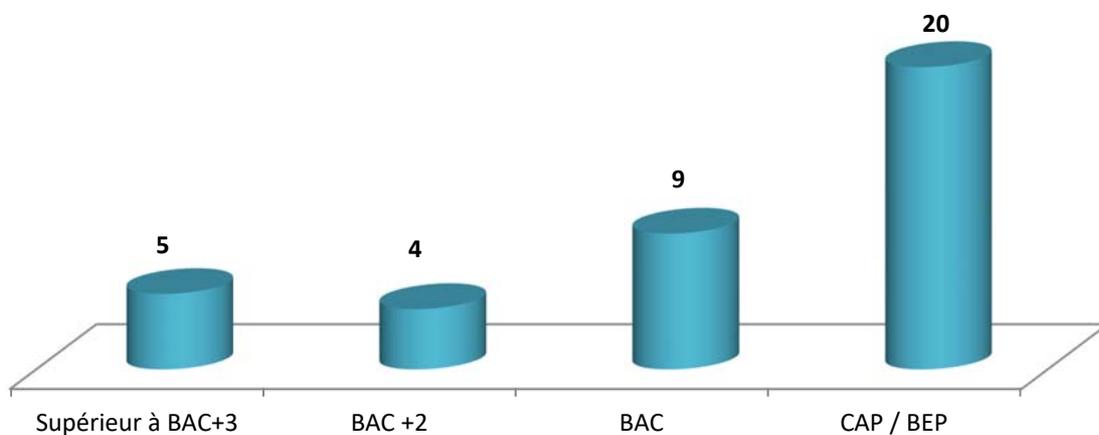
- Moins de 30 ans
- De 30 à 39 ans
- De 40 à 49 ans
- 50 ans et plus



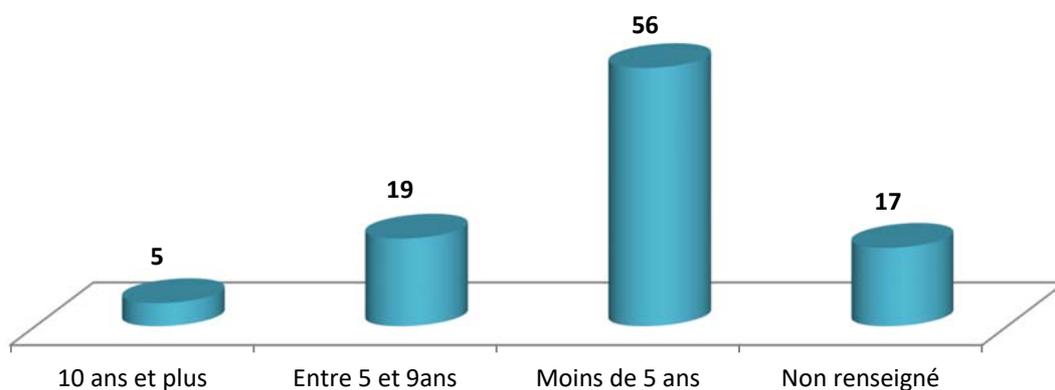
2.4. Préparation des candidats



2.5. Niveau d'études des candidats au concours externe



2.6. Ancienneté dans la fonction publique des candidats au concours interne



3. EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

3.1. Nature de l'épreuve écrite d'admissibilité

L'épreuve écrite d'admissibilité est commune aux 2 voies du concours

L'épreuve consiste en la vérification, au moyen d'une série de questions à réponses courtes ou de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter, des connaissances théoriques de base du candidat dans la spécialité au titre de laquelle il concourt (durée : une heure ; coefficient 2).

Les sujets de la session 2022 du concours sont disponibles sur le site internet du Centre de Gestion de la Marne, menu « concours/examens » puis « ressources pédagogiques ».

3.2. Principaux chiffres de l'épreuve écrite

L'épreuve écrite s'est déroulée sur 2 sites : Châlons en Champagne pour les candidats en situation de handicap et Reims pour les autres candidats.

	Interne	Externe
Nombre d'admis à concourir	97	38
Nombre de présents à l'épreuve écrite	82	29

3.3. Résultats de l'épreuve écrite

Concours **INTERNE** :

Spécialité	Note la plus basse	Note la plus élevée	Seuil d'admissibilité	Nombre d'admissibles
Bâtiments, travaux publics et voirie, réseaux divers	2.50	14.00	9.50	9
Espaces naturels, espaces verts	7.18	16.25	12.38	4
Restauration	5.50	16.00	7.25	7
Environnement, hygiène	2.50	14.25	8.50	4
Logistique, sécurité	5.75	17.25	10.00	8
Conduite de véhicules	7.25	15.00	14.00	6

Concours **EXTERNE** :

Spécialité	Note la plus basse	Note la plus élevée	Seuil d'admissibilité	Nombre d'admissibles
Bâtiments, travaux publics et voirie, réseaux divers	2.75	15.75	8.25	8
Espaces naturels, espaces verts	7.55	16.63	7.55	4
Restauration	5.50	15.50	8.25	5

Les membres du jury ont **éliminé 12 copies** ne respectant pas le principe d'anonymat ou le règlement du concours :

- Copies non cachetées ;
- Utilisation du crayon de papier ;
- Remise de brouillon dans la copie ;
- Utilisation de la copie comme brouillon.

4. EPREUVE ORALE D'ADMISSION

4.1. Nature de l'épreuve orale d'admission

Concours INTERNE

1° Une épreuve pratique dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Elle consiste en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. La durée de l'épreuve est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures (coefficient 3).

2° Un entretien portant sur l'expérience, les aptitudes et la motivation du candidat. Cet entretien a pour point de départ des questions sur les méthodes mises en œuvre par le candidat au cours de l'épreuve pratique, notamment en matière d'hygiène et de sécurité (durée : quinze minutes ; coefficient 3).

Concours EXTERNE

1° Un entretien dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Cet entretien vise à permettre d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : quinze minutes ; coefficient 3).

2° Une interrogation orale destinée à vérifier les connaissances du candidat, d'une part, en matière d'hygiène et de sécurité et, d'autre part, de l'environnement institutionnel et professionnel dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions (durée : quinze minutes ; coefficient 2).

4.2. Principaux chiffres des épreuves orales

Les épreuves orales du **concours EXTERNE** se sont déroulées au Centre de Gestion de la Marne. Les épreuves orales et pratiques du **concours INTERNE** se sont déroulées en collectivités ou en établissements de formation (GRETA, CFA).

	Interne	Externe
Nombre de postes	20	12
Nombre de candidats admissibles	38	16
Nombre de présents à l'épreuve orale	38	15

4.3. Résultats des épreuves orales et pratiques

Concours **INTERNE** :

Spécialité	Note la plus basse	Note la plus élevée	Seuil d'admission	Nombre d'admis
Bâtiments, travaux publics et voirie, réseaux divers	13.00	19.50	14.35	6
Espaces naturels, espaces verts	9.00	19.00	13.44	3
Restauration	10.00	18.00	11.56	7
Environnement, hygiène	8.00	18.50	12.63	3
Logistique, sécurité	6.44	20.00	16.00	4
Conduite de véhicules	14.00	20.00	18.19	1

Concours **EXTERNE** :

Spécialité	Note la plus basse	Note la plus élevée	Seuil d'admission	Nombre d'admis
Bâtiments, travaux publics et voirie, réseaux divers	10.50	18.50	13.43	4
Espaces naturels, espaces verts	10.00	17.00	13.39	1
Restauration	6.50	17.00	12.14	3

Compte tenu des résultats d'admission, le jury a procédé à un transfert de postes de l'externe vers l'interne pour les spécialités suivantes :

- Bâtiments, travaux publics et voirie réseaux divers : 1 poste ;
- Espaces naturels, espaces verts : 2 postes ;
- Restauration : 1 poste.

5. OBSERVATIONS DU JURY

Il ressort des épreuves orales que les candidats aux concours interne et externe manquent de connaissances concernant l'environnement territorial. Cependant, ils sont à l'aise avec les questions techniques relatives à leur domaine de compétences et appréhendent bien la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité.

La Présidente du jury, _____



Madame Evelyné QUENTIN,

Maire de Saint Brice Courcelles.